



Le commerce de la peur

Dans quelle mesure la peur peut-elle influencer notre santé ? Regardez cette petite bande dessinée animalière, qui illustre le sujet de manière divertissante et fait réfléchir...



Une grande excitation règne dans la forêt, une rumeur circule : l'ours a une liste des morts prévus.

« Excuse-moi, est-ce que mon nom est sur cette liste ? »

« Oui, voici ton nom. »

La peur et la terreur s'emparent du cerf et au bout de deux jours, on le retrouve – mort. La panique se répand parmi les animaux de la forêt.

« Est-ce que j'y suis aussi ? »

« Oui, il y a aussi ton nom sur la liste. »

Pour le sanglier, c'est comme un coup de poignard dans le cœur. Deux jours plus tard, il est mort. Les animaux de la forêt sont désespérés.

Seul un petit lapin insouciant ose encore aller vers l'ours.

« Salut Ours ! Est-ce que je suis aussi sur ta liste ? »

« Ouais, toi aussi ! »

« Dis, tu pourrais me barrer de la liste ? »

« Ouais, bien sûr ! Pas de problème. »

de .

Sources:

.

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#BandeDessinee - dessinée - www.kla.tv/BandeDessinee

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.